

Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars)

DÉCHETTERIES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Châtillon-sur-Marne	13h30 à 16h15	13h30 à 16h15	13h30 à 16h15	fermé	13h30 à 16h45	9h00 à 12h00 13h30 à 16h45
Mareuil-le-Port	9h00 à 11h45	9h00 à 11h45	9h00 à 11h45	13h30 à 16h15	9h00 à 11h45	9h00 à 12h00 13h30 à 16h45
Damery-Venteuil	13h30 à 16h15	fermé	13h30 à 16h15	9h00 à 11h45	13h30 à 16h45	9h00 à 12h00 13h30 à 16h45
Trélou-sur-Marne	13h30 à 16h15	13h30 à 16h15	13h30 à 16h15	9h00 à 11h45	13h30 à 16h45	9h00 à 12h00 13h30 à 16h45
Fèrebrianges	9h00 à 11h45	13h30 à 16h15	fermé	fermé	13h30 à 16h45	9h00 à 11h45
Montmort-Lucy	fermé	fermé	13h30 à 16h15	13h30 à 16h15	9h00 à 11h45	13h30 à 16h45

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre)

DÉCHETTERIES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Châtillon-sur-Marne	13h30 à 16h45	13h30 à 16h45	13h30 à 16h45	fermé	13h30 à 17h15	9h00 à 12h00 13h30 à 17h15
Mareuil-le-Port	9h00 à 11h45	9h00 à 11h45	9h00 à 11h45	13h30 à 17h45	9h00 à 11h45	9h00 à 12h00 13h30 à 17h45
Damery-Venteuil	13h30 à 17h45	13h30 à 17h45	13h30 à 17h45	9h00 à 11h45	13h30 à 17h45	9h00 à 12h00 13h30 à 17h45
Trélou-sur-Marne	13h30 à 17h45	13h30 à 17h45	13h30 à 17h45	9h00 à 11h45	13h30 à 17h45	9h00 à 12h00 13h30 à 17h45
Fèrebrianges	9h00 à 11h45	13h30 à 16h45	fermé	fermé	13h30 à 17h15	9h00 à 11h45
Montmort-Lucy	fermé	fermé	13h30 à 16h45	13h30 à 16h45	9h00 à 11h45	13h30 à 17h15

Les déchetteries sont fermées les jours fériés



NOUVEL ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne remplace les cartes d'accès aux déchetteries.

Les nouvelles cartes seront équipées d'une puce électronique, permettant de réguler les entrées, sécuriser les sites et permettront l'accès des déchetteries aux seuls usagers du territoire.



RAPPEL :

Pour accéder aux déchetteries, vous devez impérativement être en possession de la carte d'accès à chaque passage.

Sans présentation de la carte, l'accès vous sera refusé.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE

Particuliers : Propriétaire Locataire

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

N° de voirie : _____ N° d'appartement : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Tél : _____

Courriel : _____

Joindre à ce formulaire un justificatif de domicile (obligatoire)

Professionnels Collectivités Associations

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Tél : _____

Courriel : _____

Numéro SIRET : _____

Joindre à ce formulaire un extrait KBIS (obligatoire)

Signature

Date _____

A partir de quand ?

Cette nouvelle carte remplacera à terme votre carte d'accès actuelle. La mise en place se fera de façon progressive à compter du 1^{er} octobre 2024.

Comment fonctionne la nouvelle carte ?

Il suffira de présenter votre carte au gardien de la déchetterie pour la scanner.

Comment récupérer la nouvelle carte ?

La nouvelle carte (une seule par foyer) est gratuite et obligatoire. Pour l'obtenir, nous vous remercions de retourner ce formulaire dûment complété :

- au secrétariat de mairie de votre commune
- ou par mail à environnement@ccpc51.fr

Pour rappel, la carte est personnelle et ne doit en aucun cas être prêtée, échangée ou donnée.

Votre nouvelle carte d'accès sera à retirer en mairie
(A l'exception de la commune de Dormans, les cartes seront à retirer à la CCPC).

Le délai de traitement est de 4 semaines suivant la date de réception de la demande.

→ Horaires des déchetteries au dos